



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/524

10 décembre 2025

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications**

À la suite de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023, une édition de 2025 des Règles de procédure a été publiée. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusques et y compris les Règles de procédure approuvées énumérées dans l'annexe de la Lettre circulaire [CR/520](#) en date du 1er août 2025.

Conformément aux dispositions des numéros **13.12** et **13.14** du Règlement des radiocommunications (RR), le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 100ème réunion (10-14 novembre 2025), a approuvé des modifications apportées aux Règles de procédure, qui ont également été intégrées dans l'édition de 2025 des Règles de procédure (voir l'Annexe ci-dessous).

Ces changements comprennent des modifications apportées aux Règles de procédure relatives à la recevabilité des fiches de notification généralement applicables à toutes les assignations notifiées au Bureau des radiocommunications en vertu des procédures du Règlement des radiocommunications, qui sont entrées en vigueur le 14 novembre 2025.

En outre, le texte des décisions de la CMR-23, qui n'avait pas été inclus dans les Actes finals de la Conférence mais qui figurait dans les procès-verbaux des séances plénières de la CMR-23 et qui avait valeur d'interprétation authentique du RR, a été inclus sans modification dans les Règles de procédure relatives aux numéros **4.4, 5.429D, 5.429G, 5.434, 5.435B, 21.16**, les Appendices **30, 30A** et **30B** du RR, la Résolution **559 (CMR-19)** et les Règles relatives à la prorogation du délai réglementaire applicable à la mise en service des assignations de fréquence des réseaux à satellite.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: [Règles de procédures, édition de 2025](#)¹.

Distribution:

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Aux Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

¹ <https://www.itu.int/pub/R-REG-ROP/en>